



**CCAS**

Objet : Plan canicule

Nos réf. : LT/RBA/GR/2022

Madame,

Afin de prévenir les risques liés à de fortes chaleurs, la commune de Parmain organise un réseau de veille sanitaire adapté au public sensible.

Dans le cadre du Plan canicule, les administrés de plus de 65 ans ou porteuses de handicap ou isolées vivant à domicile peuvent se faire recenser de manière préventive au CCAS en mairie, qui leur apportera les conseils et l'assistance nécessaires.

Dès le 1<sup>er</sup> juin, le CCAS a pour mission de recenser, **et d'inscrire, à leur demande**, sur un registre nominatif et confidentiel, les personnes âgées ou porteuses de handicap ou isolées, à leur domicile, avec pour objectifs :

- **d'identifier les personnes isolées ou vulnérables**
- **d'établir un contact préventif et curatif**
- **de rappeler les consignes pour adopter les bons gestes**

En cas de canicule, le registre permet d'établir un contact avec les personnes inscrites, afin de leur rappeler les mesures de prévention, de s'assurer qu'elles ont ce dont elles ont besoin et de s'assurer de leur bien-être.

À cet effet, vous trouverez en pièce jointe, le bulletin d'inscription que je vous remercie de bien vouloir retourner au CCAS si vous souhaitez faire partie de ce recensement.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Numéro utile : C.C.A.S. – tél. : 01.34.08.95.95

Mail : [gribeiro@ville-parmain.fr](mailto:gribeiro@ville-parmain.fr)

En cas de malaise ou de coup de chaleur, appelez  
immédiatement les secours au 15 ou les pompiers au 18  
Canicule Info Service : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)



Loïc TAILLANTER

Président du CCAS  
Maire de Parmain